



PARTICULIERS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services aux particuliers au 01/01/2026

Édition au 10/03/2026

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses celles-ci sont dues.



BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL

Fondée en 1845

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, etc.) ⁽¹⁾ Cyberplus Optimal	2,00€*
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par Cyberplus – notification hors application mobile	Gratuit*
– e-mail	Gratuit*
Tenue de compte	18,45€ par trim. Soit pour information 73,80€ par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – à débit immédiat : Carte Visa Classic – à débit différé : Carte Visa Classic – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte Visa Classic	50,00€ par an 50,00€ par an 46,00€ par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00€ par retrait (à partir du 3 ^e retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus ⁽²⁾	29,50€ par an
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) : – en agence – par internet	5,15€ par virement Gratuit
Prélèvement : – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit 12,00€
Commission d'intervention	8,00€ par opération avec un plafond de 80€ par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Ce document, disponible sur notre site internet : www.banquepopulaire.fr/bdp, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). L'extrait des tarifs reprenant les principales conditions des opérations et services de la Banque Populaire du Sud, qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2026, est également à votre disposition sur notre site internet : www.banquepopulaire.fr/sud

* Hors coût fournisseur d'accès internet.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

ÉDITO

Chers Clients, Chers Sociétaires,

Nous vous adressons le guide tarifaire pour l'année 2026.

Il a été conçu pour vous aider dans la gestion quotidienne de vos comptes et la maîtrise de votre budget.

La confiance et la transparence sont des valeurs au cœur de notre modèle coopératif, tout comme l'accompagnement personnalisé de vos projets tant personnels que professionnels.

Guidés par nos valeurs coopératives et notre ancrage territorial, nous mettons tout en œuvre pour vous offrir au quotidien une relation avec votre banque qui soit simple, proche et innovante.

Parce que nous sommes une banque coopérative et locale, l'ensemble de l'équipe de votre agence se tient à votre disposition pour vous accompagner au quotidien dans le choix des solutions les plus adaptées à votre situation et à vos attentes.

Merci pour votre confiance renouvelée.



Cyril BRUN
Directeur Général

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
• Dénonciation ou désolidarisation de compte joint	35,00€
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE (tarif par compte et par mois)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Bimensuelle	2,40€	2,40€
Hebdomadaire	4,80€	4,80€
Quotidienne	26,50€	26,50€

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt (par trimestre, hors offre groupée de services)	18,45€/trimestre
– Clients titulaires des Services Bancaires de Base	Gratuit
– Clients titulaires de l'offre groupée de services OCF	Gratuit
• Commission de compte sur les débits du trimestre (taux applicable au total des mouvements au débit du compte)	0,20%
• Commission de suivi trimestrielle (hors bénéficiaires droit au compte, clients éligibles à l'OCF, ou détenteurs d'une OCF) dans les cas suivants, tarifs non cumulatifs. Elle rémunère la gestion administrative et comptable de situations particulières : - Compte débiteur de 60 jours au moins sur 3 mois - Compte dont le titulaire est NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée)	57,00€/trim.
• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif	30€ par an dans la limite du solde créditeur du compte

SERVICES EN AGENCE

• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Dupuy, de Parseval)	18,00€
--	--------

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

• Frais de recherche de document simple	14,10€
• Frais de recherche de document complexe	Sur devis

AUTRES SERVICES

• Courriers conservés à l'agence (forfait mensuel)	6,90€
• Duplicata de relevé de compte au guichet	6,00€
• Retrait avec carte à usage unique (retrait hors de votre agence de gestion) <i>(non facturé au titulaire de l'OCF ou des Services Bancaires de Base)</i>	7,00€
• Coffre fort (selon disponibilité dans votre agence)	
- frais de location de coffre-fort (selon contenance)	
petite taille	À partir de 135,00€
moyenne taille	À partir de 197,00€
grande taille	À partir de 228,00€
- frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Frais réels par ouverture

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)	Gratuit Nous consulter
---	----------------------------------

LES PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)	Nous consulter
---	----------------

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

• Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone, etc.) ⁽²⁾ ⁽³⁾	
Cyberplus Access ⁽²⁾ – Service permettant de consulter ses comptes sur Internet, d'effectuer des virements	Gratuit
Cyberplus Optimal ⁽²⁾ – Service permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers	2,00€/mois
Cyberplus Complet ⁽²⁾ (arrêt commercialisation 09/2018)	3,00€/mois
• Coffre-fort numérique (5 Go)	
- dans l'offre Cyberplus Access	2,00€/mois
- dans l'offre Cyberplus Optimal	1,00€/mois

PAR TÉLÉPHONE

• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Moviplus	4,20€/mois
--	------------

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(3) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

COTISATIONS CARTE

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit immédiat			155,00€	50,00€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit différé	330,00€	215,00€	155,00€	50,00€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat ⁽¹⁾				46,00€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat ⁽¹⁾				44,50€

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽²⁾

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	CB-VISA CLASSIC FACÉLIA
Cotisation carte	215,00€	155,00€	50,00€

RETRAITS D'ESPÈCES

- Retrait d'espèces (cas de retrait dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

CARTES/RETRAITS PAR MOIS	VISA PLATINUM OU PREMIER	VISA CLASSIC	VISA ELECTRON
À partir du 1 ^{er}	–	–	1,00 €/retrait
À partir du 3 ^e	–	1,00 €/retrait	–
Retraits illimités	Gratuit	–	–

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile ⁽³⁾)	13,00€
• Réédition / réactivation du code confidentiel de la carte	11,00€
• Augmentation temporaire du plafond de la carte via l'agence ⁽⁴⁾	10,00€
• Refabrication de la carte avant échéance	12,00€
• Service Carte Premium (envoi en Chronopost): demande d'extraction de carte et/ou code en urgence à l'adresse de votre choix	
- envoi de la carte	40,00€
- envoi du code	40,00€

(1) Carte à autorisation systématique réservée aux clients financièrement fragiles et aux majeurs protégés. Cette carte est également désormais commercialisée auprès des mineurs entre 11 et 12 ans

(2) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(3) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

(4) Sous réserve d'éligibilité.

VIREMENTS⁽¹⁾

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un autre établissement	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	5,15€	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	5,15€	Gratuit
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent vers un compte du réseau Banque Dupuy, de Parseval	Gratuit	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent vers un autre établissement bancaire	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	2,00€	Gratuit

• Autres opérations

- Service Wero (service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou avec une adresse email ou un QR Code Wero) **Gratuit**
- Traitement du retour de fonds sur virement unitaire émis à tort 20,00€
maximum de 50,00€

PRÉLÈVEMENTS SEPA/ TIPSEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA
 - Créancier organisme public et assimilé **Gratuit**
 - Autre 12,00€
- Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS) en agence **Gratuit**

CHÈQUES

- Délivrance d'un chéquier **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée (frais postaux inclus) 7,40€
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence 20,00€
- Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation et par image) 2,90€
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 20,00€
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur 27,50€
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence 6,00€
- Frais d'une deuxième demande de justificatif suite à une opposition chèque(s) 12,00€

(1) Virements en euros, réalisés dans l'EEE.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fourniture d'une carte de débit	
- Carte Visa Infinite à débit immédiat	330,00€/an
- Carte Visa Platinum à débit immédiat	215,00€/an
- Carnet de bord	17,20€

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1€/mois soit 12€/an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique): CB-VISA Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Un changement d'adresse une fois par an,

• Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte ⁽¹⁾	16,50€/mois
• Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier	4€ par opération, 16,50€/mois ⁽²⁾
• Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision	montant de l'opération, plafonné à 6€
– Si montant de l'opération inférieur à 20€,	
– Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€.	6,00€ par rejet ⁽³⁾
Frais dans la limite d'un plafond de 16,50€ par mois ⁽²⁾	

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

CONVENTION DYNAMIC

Les produits et services inclus dans l'offre :

- un compte dépôt,
- une carte bancaire Visa Classic à autorisation systématique de 11 à 17 ans,
- une carte bancaire Visa Classic à autorisation quasi systématique est envisageable à partir de 17 ans
- l'accès à la banque en ligne : l'Appli Jeunes
- l'exonération des commissions de compte,

Cotisation fixe

2,00€/mois

CONVENTION 18-28

Les produits et services inclus dans l'offre :

- les frais de tenue de compte et la commission de compte sur les débits,
- une carte Visa,
- l'assurance des moyens de paiements : Sécriplus,
- l'accès à la banque en ligne : Cyberplus,
- une facilité de caisse à 190€ exonérée d'intérêts débiteurs et de commission de plus fort découvert,

Cotisation mensuelle selon la carte bancaire choisie :

1 Visa Classic (pour les clients âgés de 18 à 24 ans)	4,10€
1 Visa Classic (pour les clients âgés de 25 à 28 ans)	8,20€
1 Visa Premier	14,35€

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- | | |
|-----------------------------|---|
| • Commission d'intervention | 8€
par opération, plafonné
à 80€ par mois |
|-----------------------------|---|

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- | | |
|--|---|
| • Frais par saisie administrative à tiers détenteur | 10% du montant de la créance
(dans la limite d'un plafond de 100€) |
| • Frais par saisie-attribution/Frais par saisie conservatoire | 10% du montant de la créance
(dans la limite d'un plafond de 250€) |
| • Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ⁽¹⁾ | 13,90€ |

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES ET AUX CARTES

- | | |
|--|----------------|
| • Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour) ⁽²⁾ | 14,50€ |
| • Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques | Gratuit |
| • Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire | 31,00€ |
| • Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif) | 66,00€ |

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- | | |
|---|----------------------------|
| • Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement ⁽³⁾ du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier | Plafonnement à
25€/mois |
|---|----------------------------|

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Dupuy, de Parseval et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

• Découvert en compte convenu ⁽²⁾	
– Frais de mise en place et de gestion (par an)	Gratuit
– Découvert journalier moyen inférieur à 400 € montant forfaitaire trimestriel	8,90€
– Découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400€	Taux de base bancaire + 7,60 points (dans la limite du taux d'usure)

Le TAEG⁽³⁾ est indiqué sur le relevé de compte de dépôt.

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 15,70 %, le TAEG⁽³⁾ ressort à 18,01%. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

• Découvert en compte non autorisé ⁽²⁾	
– Découvert journalier moyen inférieur à 400 € montant forfaitaire trimestriel	8,90€
– Découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400 €	Taux de base bancaire + 10,60 points (dans la limite du taux d'usure)

Pour exemple : pour un dépassement d'un montant de 1000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 18,70 %, le TAEG⁽³⁾ ressort à 21,45 %.

Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

• Commission de plus fort découvert	0,10%
• Taux de Base Bancaire : Banque Dupuy, de Parseval (en vigueur au 01/06/2025)	
Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.	8,10%

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽⁴⁾

• Prêt personnel	
– Taux débiteur	Nous consulter
– Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1,00%
• Minimum	60,00€
• Maximum	500,00€
• Caution locative	1% maximum
Pour les Jeunes âgés de moins de 28 ans	du montant annuel garanti + frais de dossier de 30,00€

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(4) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽¹⁾

• Prêt immobilier	
– Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1,00%
• Minimum	500,00€

AUTRES OPÉRATIONS / PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Changement d'assurance emprunteur	Gratuit
• Information annuelle des cautions	Gratuit⁽²⁾
• Réédition de tableau d'amortissement	
– Demande par Internet (par prêt)	20,00€
– Demande au guichet de votre agence (par prêt)	30,00€
• Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif	Gratuit
• Attestations diverses sur crédit en cours	20,00€
• Frais de modifications apportées à un prêt immobilier :	
- modification de garantie (minimum : 500,00 €- maximum : 1 000 €)	1% du capital restant dû
- modification de taux (minimum de 600,00 €)	1,50% du capital restant dû
- modification de durée	350,00€
- modification de périodicité	250,00€
• Frais de non conclusion d'acquisition d'un bien immobilier avec un maximum de 150,00 €	0,75% du capital emprunté

ASSURANCE

• Assurance Emprunteur	Nous consulter
------------------------	----------------

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(2) Conformément à la loi.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE/ CLÔTURE / TENUE DE COMPTE Nous consulter

TRANSFERT

• Transfert CEL, PEL, PEP vers une autre banque	120,00€
• Transfert LEP vers une autre banque	Gratuit
• Transfert PEA-PME-ETI vers une autre banque	
– Titres cotés	15,00€/ligne
– Titres non cotés	25,00€/ligne dans la limite d'un plafond de 150,00€
• Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque	
– Titres cotés	15,00€/ligne
– Titres non cotés	25,00€/ligne

AUTRES SERVICES

• Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique	17,50€
--	--------

PLACEMENTS FINANCIERS

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde⁽¹⁾ (frais de tenue de compte)

	COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE AU 31/12 N-1 ET PRÉLEVÉE EN JANVIER N			COMMISSION FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)
	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	MAXIMUM DE PERCEPTION	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	0,20%	35,00€	45,00€	Gratuit
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	0,40%	35,00€	450,00€	5,00€

(1) 20% de réduction sur les droits de garde si plus de 10 ordres par an.

Frais de transaction (Hors taxe sur les transactions financières)

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Ordre exécuté			
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50%	1,20%	1,20%
– Commission fixe par transaction	-	-	-
– Minimum de perception	9,50€	19,74€	19,74€

- Opérations sur valeurs étrangères : Nous consulter

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PEA PEA/PME

Droits de Garde⁽¹⁾ (frais de tenue de compte)

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS	VALEURS GROUPE
Frais variables	0,40% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat		0,20% avec un maximum de 45,00€
Frais fixes par ligne de titre détenus	5,00€	25,00€	Gratuit
- Maximum de perception 450,00€			

(1) 20% de réduction sur les droits de garde si plus de 10 ordres par an.

Frais de transaction (achat ou vente) (Hors taxe sur les transactions financières)

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Actions	0,50% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction
Parts de SARL	–	1,20% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾⁽²⁾ réseau Banque Populaire ou autres établissements		Nous consulter	
OPC autres établissements		Nous consulter	

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux documents pré-contractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du client selon les cas.

(2) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux informations pré-contractuelles ou aux documents pré-contractuels propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du client selon les cas.

AUTRES SERVICES ET PRESTATIONS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement **Sécuriplus**⁽¹⁾
– 1 assuré (réduction de 50% en cas de souscription d'une deuxième assurance sur le même compte) 29,50€/an

Assurance* qui couvre les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clefs, et qui vous protège aussi en cas d'usurpation d'identité et assure votre téléphone mobile en cas de bris accidentel ou de vol.

Pour en savoir plus : <https://www.banquepopulaire.fr/bdp/assurer/securiplus/>

(*) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant global des avoirs⁽²⁾ est inférieur à 5965,00€ **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple⁽³⁾ **Gratuit**

FRAIS APPLICABLES	TARIFS
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5965€ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857€
Cas d'une succession complexe ⁽⁴⁾	1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857€

AUTRES SERVICES

- Établissement d'attestations entre 12,00€ et 30,00€

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

(3) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5 965€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(4) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens du n°1 de l'article 734 du code civil (les enfants et leurs descendants) ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHANGE MANUEL

- Achat et vente de devises⁽²⁾
 - Commission de change

Cours en vigueur

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

- Paiement par carte bancaire en devise
 - Commission fixe 0,50€
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction 2,70%
- Retrait d'espèces à un distributeur en devise
 - Commission fixe 3,50€
 - Commission proportionnelle au montant du retrait 2,70%

VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en euros hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

- Virements émis en euros vers un pays hors Espace Unique de Paiement en €⁽¹⁾ ou en devises⁽¹⁾
 - Commission de traitement 25,00€
- + si montant en devises, commission de change 21,00€

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Frais par virement
 - Commission de traitement 21,00€
- + si montant en devises, commission de change 21,00€

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.



BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL

Fondée en 1845

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/bdp

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX
Télécharger l'application Banque Dupuy, de Parseval.⁽¹⁾



(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

BANQUE POPULAIRE DU SUD exploitant également les marques BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL, BANQUE MARZE et CREDIT MARITIME - 38 bd Georges Clemenceau 66966 Perpignan Cedex 09 - Téléphone : 04 68 38 22 00 - Fax : 04 68 38 48 03 www.banquepopulaire.fr/sud - contact@groupebps.fr - 554200808 RCS Perpignan - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 534 - TVA n° FR 29554200808. Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papier n°FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042). Conception & réalisation : MGT Impression - Crédit Photo ©GettyImages - JF Impression 296 Rue Patrice Lumumba CS 97874, 34075 Ref : 03/2026



E066723

E066723